



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-et-deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

7. TRÉSORERIE

7.1 COMPTES À PAYER

7.2 AUTORISATION DE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2021 À RECYC-QUÉBEC

7.3 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

8. VOIRIE MUNICIPALE

8.1 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN DÔME AU GARAGE MUNICIPAL

8.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR LE SCELLEMENT DE FISSURES

8.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE

8.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE TETRATECH – RÉFECTION DU RANG DE L'ÉGLISE ET CHEMIN SULLY – VOLET REDRESSEMENT PAVL – SURVEILLANCE DES TRAVAUX

8.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE DE BEDFORD POUR LE BALAYAGE DES RUES

8.6 AUTORISATION DE LA DÉPENSE PARTAGÉE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE STANBRIDGE CONCERNANT L'ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE

8.7 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

9.LOISIRS

9.1 INSTALLATION DES TOILETTES CHIMIQUES DANS LE HAMEAU DE MYSTIC ET AU CENTRE-COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE.

10.SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

10.1 AUGMENTATION DE L'AIDE ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS

10.2 RECOMMANDATION 22-04 COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES

11.DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12.AFFAIRES DIVERSES

12.1 INSTALLATION DU BUREAU DE POSTE AU BUREAU MUNICIPAL

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2022.04075

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 4 avril 2022, soit adopté en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 mars 2022

2022.04076

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil. Elle fait la lecture des documents ayant un intérêt public.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il serait possible de retrouver rapidement son Bac de compost. Madame Dominique Martel lui répond que le service de voirie ira lui en porter un de façon temporaire.

Claude McGowan et Martin Monty, de l'Association nationale des camionneurs artisans Inc. (ANCAI), demandent l'appui du conseil afin de demander le respect de l'entente AN-

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

CAI et le MAMROT, qui stipule que 50 % de la répartition du camionnage en vrac doit être réalisée par un titulaire de permis de courtage de camionnage en vrac de la zone ou de la région où s'exécutent les travaux.

6. URBANISME

6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en mars 2022.

7. TRÉSORERIE

7.1 Comptes à payer

2022.04077

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 Autorisation de dépôt du rapport sur la collecte sélective 2021 à Recyc-Québec

2022.04078

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer le rapport sur la collecte sélective de 2021 à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

7.3 Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

2022.04079

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Éric Rioux
APPUYÉ PAR : Ghislain Quintal

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 4 avril 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE

8. VOIRIE MUNICIPALE

8.1 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un dôme au garage municipal

2022.04080

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

QUE ce conseil autorise Sophie Bélair Hamel, directrice générale/secrétaire-trésorière, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'un dôme pour entreposer de la machinerie au garage municipal à un minimum de TROIS (3) entreprises.

ADOPTÉE

8.2 Acceptation de l'offre pour le scellement de fissures

2022.04081

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Permaroute. au montant de 22 762 \$ plus taxes applicables, représentant 18 236 mètres linéaire de fissures à un tarif de 1.24 \$/ml ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Permaroute ;

QUE l'offre datée du 21 mars 2022, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.3 Acceptation de l'offre de service pour le fauchage des abords de route

2022.04082

CONSIDÉRANT l'offre déposée par André Paris inc. au montant de 11 577 \$ plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de André Paris inc. ;

QUE l'offre datée du 22 mars 2022, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.4 Acceptation de l'offre de service TETRATECH – Réfection du rang de l'Église et Chemin Sully – Volet redressement PAVL – Surveillance des travaux

2021.04083

CONSIDÉRANT l'offre en date du 25 mars 2022 de la compagnie Tetra Tech pour la surveillance des travaux de réfection du rang de l'Église et chemin Sully – Volet redressement PAVL ;

CONSIDÉRANT que la durée des travaux est estimée à 35 jours pour les travaux de voirie et 15 jours pour les travaux du ponceau 80-rgEGLN-095-10 ;

CONSIDÉRANT que la surveillance est nécessaire et obligatoire dans le cadre de la subvention PAVL volet redressement et que le ministère se réserve le droit de résilier toute aide financière si la municipalité refuse ou néglige de respecter les dispositions des présentes modalités ;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire pour les travaux d'infrastructure sera suffisante pour couvrir cette dépense en 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Tetra Tech route au montant de 43 500 \$;

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.5 Acceptation de l'offre de service de la ville de Bedford pour le balayage des rues

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2022.04084

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Annie Demers, de la Ville de Bedford, au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) de l'heure, pour une durée minimale de 3 heures, déposé le 16 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de la ville de Bedford pour les travaux de balayage de rues au montant horaire de deux cent cinquante dollars (250 \$) par heure.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.6 Autorisation de la dépense partagée avec la municipalité de Notre-Dame de Stanbridge concernant l'achat d'une plaque vibrante

2022.04085

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une plaque vibrante facilite l'entretien et la durée de réparation des nids de poule ;

CONSIDÉRANT que l'achat de cet équipement serait fait conjointement avec la municipalité de Notre-Dame de Stanbridge ;

IL EST PROPOSÉ Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise la dépense de 935,50 \$ plus taxes applicables, à la municipalité de Notre-Dame de Stanbridge, afin de contribuer à parts égales à l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8.7 Acceptation de l'offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux

2022.04086

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour l'offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux Réfection du chemin Sully, rang de l'Église Sud et remplacement d'un ponceau sur le rang de l'Église Nord ;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Laboratoire	Prix (incluant taxes)
Solmatech inc.	25 280,93 \$
Laboratoire GS inc.	26 237,30 \$
Laboratoires de la Montérégie	31 074,87 \$
ABS	32 219,96 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux Réfection du chemin Sully, rang de l'Église Sud et remplacement d'un ponceau sur le rang de l'Église Nord ;

La présente soumission représentant une dépense totale de 25 280.93 \$ taxes incluses ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission de Solmatech inc. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

9. LOISIRS

9.1 Installation des toilettes chimiques dans le hameau de Mystic et au Centre-communautaire Albert Santerre.

2022.04087

CONSIDÉRANT le nombre toujours grandissant de cyclistes de passage dans le hameau de Mystic, ainsi que sur le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge et le besoin d'installations sanitaires accessibles, avec lavabo;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à la location de 3 toilettes chimique pour la période de la mi-avril à la mi-octobre 2022.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

10.1 AUGMENTATION DE L'AIDE ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES NOUVEAUX POMPIERS

2022.04088

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique accorde une aide aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT que l'attractivité et le recrutement de nouveaux candidats nécessitent maintenant que ceux-ci soient rémunérés pendant leur formation;

CONSIDÉRANT que les normes incendie requièrent que chaque pompier ait accès à un habit de combat et à des équipements de protection personnels, que ceux-ci doivent être adaptés à la physiologie de chaque pompier et que les services de sécurité incendie doivent faire l'achat d'équipement onéreux pour chaque pompier qui débute la formation;

CONSIDÉRANT que l'aide accordée de 1 815 \$ par pompier est insuffisante, du fait que les données démontrent plutôt que la formation d'un nouveau pompier représente une dépense allant de 15 000 \$ à 20 000 \$;

CONSIDÉRANT, vu ce qui précède, que le montant de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique doit être revu à la hausse;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU :

De demander à la ministre de la Sécurité publique de revoir à la hausse l'aide accordée par son ministère aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers.

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, à la FQM, à l'UMQ, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC et aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉ

10.2 RECOMMANDATION 22-04 COMITÉ INTERMUNICIPAL DES INCENDIES

2022.04089

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil entérine la recommandation suivante :

RECOMMANTION 22-04

Proposé par : André Choinière
Appuyé par : Richard Campbell

D'autoriser le directeur du service incendie, M. Ralph Gilman à procéder à l'achat de la

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

laveuse-sécheuse et rack de rangement au meilleur coût possible, ne dépassant pas le 35 000\$ pour qu'ainsi un net d'un maximum de 10 000\$ déduction faites de la subvention soit imputable à l'entente intermunicipal d'incendie selon les modalités de celle-ci.

Dans l'éventualité où les coûts seraient supérieurs au 35 000\$ autorisé, de nouvelles soumissions devront être soumises au comité.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Mac Farlane, demande l'offre de loisir pour enfants qui auront lieu cet été sur le territoire de la municipalité. Madame Martel lui confirme qu'il y aura la balle-molle pour enfant et Madame Préfontaine lui mentionne aussi la fête nationale rassemblée. Madame Bélair Hamel, mentionne que des ententes intermunicipales son des sujets sur lesquelles se penchera le comité des Loisirs.

Monsieur Mac Farlane demande au conseil si des travaux sont prévus concernant le 2iem rang sud, la directrice générale lui confirme que des travaux sont prévus, mais que la municipalité désire attendre l'éligibilité d'une subvention de 75 % du montant total des travaux, avant que commencer ces dit travaux.

Il demande aussi si des travaux MTQ sont prévus sur le territoire durant l'année 2022. Dominique Martel lui confirme qu'aucuns travaux concernant les routes du MTQ ne sont prévus.

Il demande s'il est normal que la signalisation sur le chemin St-Ignace soit différente lorsque nous arrivons dans le village (50 km/h vs 40 km/h). Madame Martel lui mentionne qu'une section du chemin St-Ignace est sous la gouvernance du ministère des transports et que la municipalité ne peut décider de la signalisation.

Il demande qui les citoyens devront-ils joindre en cas d'urgence lors de la fermeture du bureau municipal. Madame Martel demande qu'on rendre accessible son numéro de téléphone personnel durant la semaine de fermeture du bureau municipal.

Madame Ethier, informe le conseil de son mécontentement face à une problématique de stationnement dans le secteur de Mystic. Bien que la signalisation l'interdise, certaines voitures se stationnent directement en avant de sa propriété et les résidents trouvent cela très gênant. Madame Martel en informera la sureté du Québec et une équipe ira voir ce qu'il est possible de faire.

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Installation du bureau de poste au bureau municipal

2022.04090

CONSIDÉRANT QUE les services de Poste Canada au bureau de poste localisé au 1057 chemin St-Ignace, ont été relocaliser de façon temporaire à l'Eurospa (455 rang de l'église sud) depuis le mois de janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la maître de poste Linda Gagnon a demandée l'ouverture du conseil municipal concernant l'aménagement du bureau de poste au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a évalué plusieurs options afin de relocaliser le bureau de poste sur le territoire de la municipalité, puisque la municipalité tient aux services de poste canada ;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada ne peut garantir que cet espace sera utilisé de façon pérenne par un de leur maître de poste ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus perçus par la location de l'espace ne couvrent pas les investissements pour aménager le bureau de poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil renonce à l'aménagement du bureau de poste au bureau municipal.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ADOPTÉE

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2022.04091

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h38.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélaïr Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse